

## Fonds Langue française 2022

### 1- Présentation du Fonds Langue française :

Le Fonds Langue française contribue à faire émerger des projets pilotes et des expérimentations favorisant le développement des publics et susceptibles à moyen ou long terme de changer d'échelle grâce à la mobilisation de partenaires (autorités éducatives locales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.). Il soutient des projets s'inscrivant dans la stratégie du poste en faveur du développement et de la valorisation du français auprès des autorités, des opérateurs de la coopération linguistique et des publics locaux.

Les projets déposés doivent concerner les domaines suivants :

- **innovation numérique** : développement d'environnements d'enseignement/apprentissage et de services exploitant le potentiel du numérique ;
- **communication et plaidoyer** : déploiement de politiques et d'actions de valorisation du français et du plurilinguisme et pour la relance des activités des centres de cours ;
- **développement de l'environnement culturel francophone d'apprentissage** : élaboration de projets à destination de la communauté éducative et des apprenants intégrant débat d'idées, action artistique et culturelle, éducation citoyenne ;
- **employabilité et mobilité** : mise en œuvre d'actions favorisant le développement du français comme levier dans les parcours professionnels.

Les publics cibles des projets peuvent être des responsables politiques ou économiques, des cadres éducatifs, des formateurs, des professeurs ou des apprenants du et en français, ou encore le grand public.

Si le projet déposé est orienté vers des actions de formation, la formation de formateurs est privilégiée, dans une démarche de transfert de compétences.

### 2- Orientations et conditions du fonds 2022 :

Dans chacun des domaines d'action visés par le Fonds Langue française, les porteurs de projet sont invités à prendre en compte les évolutions et les attentes nées de la crise sanitaire qui marque profondément le réseau culturel et son action de diffusion, de promotion et d'enseignement de la langue française. A cette fin, les projets doivent contribuer à dynamiser la reprise des activités en privilégiant notamment :

- les actions et pratiques nouvelles apparues pendant la crise et qui ont rencontré leur public ;
- les nouvelles formes d'action pouvant s'adapter au contexte de crise et privilégiant les formats en distanciel, hybrides et comodaux ;
- les nouveaux modes de fonctionnement et de collaboration à l'échelle locale ou régionale.

Outre leur intégration dans la stratégie du poste pour le développement et la valorisation du français, les projets doivent s'articuler avec les feuilles de route « Démarche qualité » des

postes, en veillant notamment à accompagner la montée en compétence et la formation des équipes en lien avec les évolutions actuelles.

### **Critères d'éligibilité :**

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Faire l'objet d'un cofinancement à hauteur d'au moins 50% du budget global de l'opération ;
- Présenter un budget global d'au moins 10 000 € (les aides accordés par l'IF peuvent aller de 5 000 € à 10 000 €) ;
- Être portés par un établissement à autonomie financière ou un établissement de droit local (Alliance française) ;
- S'inscrire dans le plan d'action de l'ambassade ;
- Être accompagnés d'une note de cadrage sur la politique du poste en faveur du français et du plurilinguisme exposant la stratégie de coopération éducative et linguistique et les moyens et/ou outils mis en œuvre pour accompagner et relancer l'activité enseignante des établissements, ainsi que le budget dédié ;
- Inclure un plan de communication ;
- S'achever au plus tard le 15 décembre 2022.

### **A noter (projets non éligibles) :**

Les actions proposées par les postes pour la formation de leurs agents intervenant dans le domaine de la coopération éducative et linguistique et dans les centres de langues (séminaires régionaux, formation à la Démarche qualité notamment) ne sont pas éligibles dans le cadre du Fonds langue française. Ces projets font l'objet d'appels à projets spécifiques pilotés par le pôle Formation de l'Institut français.

Les associations du programme FLAM ne sont pas éligibles au Fonds Langue française.

### **3- Procédure de candidature au Fonds Langue française**

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier dûment rempli sur la plateforme IFprog de l'Institut français (<https://www.ifprog.emundus.fr/fr/>) **au plus tard le 9 novembre 2021.**

Une commission composée de représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de la Fondation des Alliances Françaises et de l'Institut français se réunira en novembre 2022.

Les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Adéquation du projet aux orientations du Fonds Langue française ;
- Prise en compte du contexte sanitaire pour assurer la bonne réalisation des projets ;
- Inscription du projet dans la stratégie du poste et articulation avec le Plan présidentiel pour la langue française et le plurilinguisme ;
- Pertinence du projet dans le contexte national ou régional (dans le cas de projets mutualisés entre plusieurs postes) ;
- Caractère innovant du projet (format et contenu) ;

- Qualité du plan de communication ;
- Qualité et diversité des partenariats ;
- Critères d'évaluation de l'impact du projet ;
- Budget prévisionnel détaillé et équilibré ;
- Prévision d'un partage avec le réseau IF / AF.

Les projets élaborés dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs postes ou ayant une dimension régionale seront étudiés avec une attention particulière.

#### **Accompagnement de l'IF et contacts :**

**Lors de la constitution des dossiers, il est vivement recommandé de prendre contact avec l'Institut français.**

Un webinaire de présentation du Fonds Langue française 2022 aura lieu le 7 octobre 2021 à 14h (CET). Un temps sera réservé pour répondre aux questions des postes et présenter quelques projets soutenus en 2021.

L'inscription au webinaire s'effectue via <https://www.ateliers-if.com/>

Le pôle Langue française de l'Institut français se tient par ailleurs à la disposition des postes pour les accompagner dans la définition de leurs projets :

[languefrancaise@institutfrancais.com](mailto:languefrancaise@institutfrancais.com)

Célestine Bianchetti, Responsable du pôle Langue française

Coline Durand, chargée de mission Technologies numériques

Julie Fournier, chargée de projet Coopération éducative

Martin Lafitte, chargé de projet Développement des publics

Paul Lalloz, chargé de projet Qualité et Développement des centres de cours

Clémence Mirat, chargée de projet Culturethèque

Pour toute question d'ordre administratif et financier :

Adama Fofana, chargée de mission administrative

[adama.fofana@institutfrancais.com](mailto:adama.fofana@institutfrancais.com)